

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 2 février 2015 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Gilles Ducharme
M. Conrad Daviau
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Éric Beauregard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

19-02-2015

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Éric Beauregard appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Présentation des états financiers par Mme Diane Fortin, du bureau de comptables FBL;
4. Questions de l'assemblée;
5. Adoption des procès-verbaux de la séance du 12 janvier 2015;
6. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
7. Rapport de l'inspecteur municipal;
8. Formation des comités pour l'année 2015 - Modification;
9. Modification au Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;

10. Versement de la quote-part de l'année 2015 à Loisirs de Roxton Falls inc.;
11. Demande de contribution financière pour le Défi cycliste au profit de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton;
12. Nomination d'un bénévole pour la Soirée reconnaissance des bénévoles de l'année 2014;
13. Liste des comptes;
14. Divers :
 - 14.1. Soirée reconnaissance des bénévoles de l'année 2014 – Demande de participation financière;
 - 14.2. Identification des priorités d'action locales 2015-2016 pour la Sûreté du Québec;
15. Rapport des comités;
16. Correspondance;
17. Questions de l'assemblée;
18. Levée de l'assemblée.

20-02-2015

5. **Adoption du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2015**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2015;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. Gilles Ducharme et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée

21-02-2015

6. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par Mme Diane Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

22-02-2015

7. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par M. Conrad Daviau
et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de
l'inspecteur municipal tel que rédigé.

Adoptée

23-02-2015

8. **Formation des comités pour l'année 2015 - Modification**

Il est proposé par M. Bernard Bédard
appuyé par M. Éric Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter les modifications
suivantes à la liste des comités pour l'année 2015 :

CDRN : M. Gilles Ducharme

Bibliothèque municipale de Roxton Falls : Mme Diane Ferland

Adoptée

24-02-2015

9. **Modification au Règlement sur les conditions pour exercer au sein
d'un service de sécurité incendie municipal**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Sécurité publique (MSP)
désire modifier le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein
d'un service de sécurité incendie municipal*;

CONSIDÉRANT QUE le MSP est d'avis que le transport de l'eau
jusqu'au lieu de l'incendie constitue un maillon indissociable de
la chaîne des interventions de sauvetage ou d'extinction d'un
incendie et que le camion-citerne est clairement visé par les
orientations ministérielles en cette matière comme étant un
équipement essentiel d'intervention du pompier lorsqu'il n'y a
pas de système d'alimentation en eau disponible sur place pour
ce faire;

CONSIDÉRANT QUE les modifications du MSP obligeront
l'obtention de la formation de Pompier 1 pour les conducteurs de
camion-citerne pour le transport de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE le premier travail des pompiers est de
sauver des vies et que les personnes formées pour combattre les
incendies devraient tous être au combat de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE le conducteur du camion-citerne n'entre
pas dans le périmètre de combat;

CONSIDÉRANT QUE les cinq directeurs (5) des SSI de la MRC
d'Acton maintiennent qu'un bon conducteur d'expérience,

souvent plus aguerris que le personnel en place pour combattre les incendies, ne devraient pas être dans l'obligation d'obtenir la formation Pompier 1 pour conduire un camion-citerne pour le transport de l'eau mais que le contenu actuel de la section 1 de la formation Pompier 1 serait suffisant;

CONSIDÉRANT QUE dans les villes et municipalités de moindre importance le recrutement est difficile et ardu;

CONSIDÉRANT QUE les personnes qualifiées pour conduire ce genre de véhicule sont une denrée rare et que cette opportunité valable libère un pompier dûment formé pour le combat des incendies ou du sauvetage;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 40 de la Loi sur la sécurité incendie, puisque celui qui dirige les opérations peut réquisitionner des moyens de secours privés nécessaires lorsque les moyens de services sont insuffisants, ceux ou celles appelés à assister n'auront certainement pas la formation de Pompier 1.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

- Que la Municipalité du Canton de Roxton demande au Ministère de la Sécurité publique de ne pas modifier le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* afin d'obliger le conducteur de camion-citerne à l'obtention de sa formation Pompier 1.

Que la Municipalité du Canton de Roxton demande aux municipalités du Québec leur appui dans cette démarche.

Que la présente résolution soit expédiée à Madame Lise Thériault, Ministre de la Sécurité publique, à la Fédération québécoise des municipalités, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec.

25-02-2015

10. **Versement de la quote-part de l'année 2015 à Loisirs de Roxton Falls inc.**

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par M. Gilles Ducharme

et résolu à l'unanimité des conseillers de verser la quote-part de l'année 2015 à Loisirs de Roxton Falls au montant de 17 000 \$.

Adoptée

26-02-2015

11. **Demande de contribution financière pour le Défi cycliste au profit de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton**

Il est proposé par M. Conrad Daviau
appuyé par Mme Diane Ferland
et résolu à l'unanimité des conseillers de remettre la somme de
250 \$ à la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC
d'Acton dans le cadre de leur défi cycliste de l'année 2015 .

Adoptée

Présentation des états financiers par Mme Diane Fortin, du bureau de comptables FBL

Mme Diane Fortin présente les états financiers aux membres du conseil.

27-02-2015

13. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par M. Conrad Daviau
et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des
comptes à payer totalisant 82 207,15 \$ et que ceux qui sont payés
avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la
Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires
au paiement de ces comptes prévus au budget.

28-02-2015

14.1 **Soirée reconnaissance des bénévoles de l'année 2014 – Demande de participation financière**

CONSIDÉRANT QUE le Comité de la soirée des bénévoles
demande une participation financière de 100 \$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par M. Gilles Ducharme

et résolu à l'unanimité des conseillers de verser l'aide financière demandée au Comité de la soirée des bénévoles.

Adoptée

16. **Correspondance**

Les membres du conseil ont tous reçu le bordereau de la correspondance reçue.

29-02-2015

18. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Éric Beauregard appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 48.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

